

Compte Rendu du conseil municipal du 12 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze juillet à vingt heure trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Jean-Claude BLANC, Maire

Présents : Mmes Arlette DARBAS, Patricia SISTAC et Mrs Thierry BONCOURRE, Claude MAZIERES, Serge DUPRAT

Absents : Stéphanie COULOMB, Mathieu FORMOSA, Éric ARAUJO, Philippe BONIFAS

Pouvoir : Mathieu FORMOSA a donné pouvoir à Serge DUPRAT
Philippe BONIFAS a donné pouvoir à Thierry BONCOURRE

Secrétaire : Arlette DARBAS

Monsieur le maire sollicite à l'assemblée d'autoriser l'ajout de deux délibérations à l'ordre du jour :

- Suite à une erreur matérielle, le vote du taux des trois taxes.
- Signature de l'acte authentique concernant la vente des parcelles C 80 et C81 rue de la poste

1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 juin 2017

Approuvé à l'unanimité

2 – Délibération sur le vote de taux des trois taxes

Monsieur le maire informe le conseil de l'observation de Monsieur le Sous-préfet en date du 2 mai dernier concernant une erreur matérielle. En effet, dans la délibération, il a été noté de ne pas augmenter alors que les taux ont été augmentés.

Après délibération, le conseil corrige cette erreur et délibéré donc dans le sens suivant : **le conseil décide d'augmenter la taxe foncière bâtie, non bâtie et la taxe d'habitation**

3 – Délibération sur la convention avec le SITPA

Monsieur le maire fait part au conseil de la correspondance du 22 juin 2017 et du 28 juin 2017 du syndicat des personnes âgées.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la loi NOTRe et l'avis favorable de la Commission Départemental de Coopération Intercommunale du 20 septembre 2016, monsieur le préfet de la Haute-Garonne a décidé par un arrêté du 24 novembre 2016 de dissoudre le Syndicat Intercommunal de Transport des personnes âgées (SITPA), décision qui prendra effet le 31 août 2017.

De plus, le conseil départemental confirme sa volonté de poursuivre la politique sociale d'aide au transport des personnes âgées.

Afin de permettre aux personnes âgées de pouvoir bénéficier de la gratuité sociale des transports au delà du 31 août 2017 et dans un objectif de continuité du service public, monsieur le maire insiste sur la nécessité de signer une convention.

Dès la signature de cette convention, les bénéficiaires, pourront demander l'ouverture des droits suivants certaines conditions.

Monsieur le maire informe également que les vignettes seront gratuites pour cette année

Approuvé à l'unanimité

4 – Délibération sur l'adhésion au groupement de commande permanent à la CCLA

Monsieur le Maire informe le conseil du courrier du 19 juin 2017 de la communauté de communes Lèze Ariège concernant le groupement de commande permanent.

En effet, dans le cadre du groupement de commande permanent, lors du conseil communautaire du 6 juin dernier a été validé le changement de nom de la Communauté de Communes suite à la fusion du 1er janvier dernier.

Il faut savoir que dès que le marché est lancé, la commune ne peut plus se sortir. Toutefois, il est possible d'adhérer suivant le matériel proposé et selon les besoins de la commune. Le délai est de 4 à 6 mois entre le début du marché et le jour de réception des produits commandés.

Mr Claude MAZIERES propose d'envisager un marché de réparation mécanique automobile.

La signature de la convention est approuvé à l'unanimité

5 – Délibération sur l'accord de signature pour l'acte du terrain rue de la poste

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la vente du terrain situé rue de la poste au prix de 20 000 € frais d'honoraires inclus.

Il est nécessaire pour cette vente d'autoriser monsieur le maire à signer l'acte dont la date n'est pas encore fixée.

Le conseil autorise monsieur le maire à signer cette vente.

6 – Réflexion sur la réfection du toit de l'église

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée, que lors du dernier conseil, il avait été évoqué les travaux de la toiture de l'église.

Après avoir pris contact avec la DRAC et le service instructeur en matière d'urbanisme, à savoir le PETR, il est nécessaire de déposer un permis de construire établi par un architecte.

Monsieur le Maire soumet au conseil de contacter l'Architecte des Bâtiments de France, Mr BRUNET (instructeur des autorisations d'urbanisme sur la commune de Puydaniel) ;

Claude MAZIERES propose de mettre en concurrence d'autres architectes

Thierry BONCOURRE souhaite faire intervenir un couvreur pour avis et rédaction d'un devis

Monsieur le Maire charge à Serge DUPRAT, Claude MAZIERES et Thierry BONCOURRE de suivre ce dossier.

Le conseil ne s'oppose pas à la continuité de ce projet.

Monsieur le Maire donne la parole à Colette MAZIERES (présidente de l'association Patrimoine) : Mme MAZIERES Colette informe le conseil que monsieur Brunet possède le devis de la toiture de l'église. Elle insiste sur la nécessité de déposer un permis de construire afin d'engager les demandes de subventions. Mme MAZIERES a contacté la DRAC qui souhaite un document engageant le conseil municipal sur la décision d'une mission de maîtrise d'œuvre à un architecte.

7 – Réflexion sur le devis de remplacement du clavier de l'alarme

Monsieur le Maire informe le conseil du devis de remplacement du clavier de la salle des fêtes d'un montant de 508 € HT soit 609,60 € TTC.

Claude MAZIERES propose de mettre un clavier sans touche avec le passage du badge uniquement. Il est proposé d'investir dans deux badges supplémentaires.

Le conseil décide de ne pas donner suite à ce devis et décide d'acquérir deux badges supplémentaires.

8 – Réflexion sur la demande de subvention pour un enfant scolarisé à l'école de Saint-Paul à Auterive

Monsieur le maire informe le conseil de la correspondance de l'école Saint-Paul concernant une demande de subvention pour l'année scolaire 2016-2017.

En effet, un élève résidant dans la commune de Puydaniel est scolarisé à l'école privée Saint Paul d'Auterive.

L'école Saint-Paul rappelle que dans le cadre de l'application de l'article L442-5-1 du Code de l'Éducation, la commune peut participer aux frais de fonctionnement de leur établissement pour l'élève concerné.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de donner un avis défavorable à cette demande étant donné que l'école est privée et qu'il existe une école sur la commune.

9 – Informations du maire

– **Subvention de l'Etat relative aux frais d'assemblée électorale** : Dans le cadre de l'organisation de l'élection du Président de la République qui s'est tenue les 23 avril et 7 mai dernier, la commune va être destinataire d'une subvention fixée pour chaque tour de scrutin à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit. Cette dernière intègre la subvention relative aux isolements

– **Grande boîte aux lettres** : elle est arrivée et sera installée prochainement

– Le marquage au sol de la ligne blanche à l'entrée du village sera prochainement terminé.

– **Piste d'U.L.M au Lieu dit Labarthe** : Une demande écrite a été déposée en mairie par le propriétaire des terrains situés à côté de la ferme Labarthe. En effet, Mr Franck Portolan informe, par ce courrier, qu'il est susceptible de décoller et/ou d'atterrir sur ses parcelles situées sur la commune de Puydaniel. Il faut savoir que l'arrêté du 13 mars 1986, fixe les conditions dans lesquelles les ULM peuvent atterrir et décoller ailleurs que sur un aérodrome. Après avoir contacté le service juridique de l'Agence Technique Départementale (A.T.D), la commune ne peut pas s'opposer à cette demande. Toutefois, le service juridique de l'A.T.D procède à des recherches complémentaires concernant l'usage des pouvoirs de police administrative générale du maire si les nuisances sont avérées.

– **Enfouissement des lignes 2eme tranche** : Les travaux sont terminés. Toutefois, un courrier de mécontentement sera adressé au Président du Conseil Départemental.

– **Plateforme de l'église** : Thierry BONCOURRE a constaté la fin des travaux mais signale un problème du garde corps. En effet, un côté n'a pas été terminé. Claude MAZIERES intervient en informant que cette extension n'a pas été prévue dans le devis.

– **Subvention du Conseil Départemental pour l'acquisition du Château** : La commune devait passer en commission du Conseil Départemental au mois de juin. Au vue du montant de cette acquisition, le conseil départemental reporte cette décision au mois au septembre. Un courrier a été reçu en mairie dans ce sens.

– **Dégâts d'orage du 27 juin 2017 : Monsieur le maire et Serge ont utilisé le godet afin de dégager les routes.**

– Le tractopelle de la Communauté de Communes Lèze Ariège a été loué au mois d'août mais sans chauffeur. En effet, la communauté de communes recherche un chauffeur. De plus, il faut savoir que si le tractopelle est utilisé sans chauffeur, aucune facture ne sera adressée. Toutefois, il faut que la commune recherche un chauffeur afin d'effectuer le curage des fossés de la commune de Puydaniel.

– **Mail du comité des fêtes** : La commune a reçu une demande du Comité des fêtes concernant la participation de la municipalité au verre de l'amitié de la fête locale le dimanche ou lundi midi. Monsieur le maire propose d'offrir le verre de l'amitié le lundi midi. La commune se chargera d'acheter les boissons et les amuses bouches. De plus, dans ce courrier, il est stipulé qu'il n'est pas nécessaire que les élus participent au service du traditionnel cassoulet du lundi soir. Toutefois, ils pourront assister au repas. Enfin, la liste des invités par la municipalité au repas du lundi soir sera communiquée. Il faut savoir que le nombre des invités n'augmentera pas (environ 30 personnes).

10 – Questions diverses

- **Serge DUPRAT** informe le conseil de l'intervention en mairie de Mr BISTE qui a suscité beaucoup de « critiques » sur l'achat du tracteur ainsi que sur son entretien. Il a émis de mauvaise information concernant les frais qu'occasionne ce tracteur. Serge DUPRAT rappelle que le prix de revient après déduction des subventions et du FVCTA : 5000 €.

- **Arlette DARBAS** :

* La commune a été destinataire d'un mail concernant la participation au trophée de la communication concernant le site internet : Arlette DARBAS informe que cette participation nécessite beaucoup de travail mais aussi une participation financière d'un montant de 300 € pour concourir.

* Circulaire de la Préfecture concernant la menace terroriste, les gestes qui sauvent. Une formation de 2 heures est nécessaire avec un organisme au choix cité.

* La Gazette sera éditée au mois de septembre.

– **Claude MAZIERES** informe au conseil que la facture de la société gay pour le tracteur

(changement du boîtier) n'aurait pas du être facturer. Il s'en occupe
Par contre, il est urgent d'installer le piquet de terre pour la fête locale, côté église.

– **Thierry BONCOURRE** a assisté à une réunion dernièrement des copropriétaires du lotissement le Marsoula. Il a noté une très bonne entente.

Séance levée à 21h40